



HAL
open science

GOUVERNANCE DES RISQUES EN MILIEU URBAIN : APPROCHE A PARTIR DU CAS DE LA VILLE DE SAN-PEDRO

Téré Gogbe, Jean-Bérenger Wadja, Michel Traore

► **To cite this version:**

Téré Gogbe, Jean-Bérenger Wadja, Michel Traore. GOUVERNANCE DES RISQUES EN MILIEU URBAIN : APPROCHE A PARTIR DU CAS DE LA VILLE DE SAN-PEDRO. AHOHO - Revue de Géographie du LARDYMES, 2016, 16, pp.195-208. hal-02919592

HAL Id: hal-02919592

<https://hal.science/hal-02919592>

Submitted on 26 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme
et de la Société

Université de Lomé

À H Ñ H Ñ

Revue de Géographie de Lomé

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie de la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Lomé.

Directeur :

Koffi Ayéchoro AKIBODE, Professeur à l'Université de Lomé

Secrétariat de Rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur à l'Université de Lomé

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé

Comité Scientifique :

- **Antoine Asseypo HAUHOUOT**, Professeur Honoraire à l'Institut de Géographie Tropicale – Université de Félix Houphouët-Boigny – Abidjan
- **Francis AKINDES**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké
- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche à l'Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny – Abidjan
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur à l'Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
- **Koffi Ayéchoro AKIBODE**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Benoît N'BESSA**, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Mamadou SALL**, Professeur à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal
- **Joseph-Marie SAMBA-KIMBATA**, Professeur à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville
- **Yolande OFOUEME-BERTON**, Professeur à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville
- **Oumar DIOP**, Professeur à l'Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Henri MONTCHO**, Professeur à l'Université Zinder, Niger
- **Arsène DJAKO**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Wonou OLADOKOUN**, Professeur à l'Université de Lomé
- **KLASSOU Komi Sélom**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé
- **ZINSOU-KLASSOU Kossiwa**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé

A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture : Tata Temberma au Nord du Togo
(Crédit M. NKERE)

Copyright © reserved « Revue À H Ñ H Ñ »

AVIS AUX AUTEURS

1. Les textes proposés à la rédaction de la revue doivent être saisi à interligne simple et accompagnés de leur éventuelle illustration.

Le volume des articles ne doit pas dépasser 20 pages, illustrations comprises. Il est recommandé aux auteurs d'adopter, dans la forme de leur texte (titres, numérotation décimale des sous-titres, interligne 1,5, etc.), la présentation habituelle de la revue et de limiter au maximum le nombre et la dimension des illustrations (tableaux, photos, cartes, graphiques, etc.).

2. Les articles en français ou anglais doivent être accompagnés impérativement d'un résumé de quelques lignes en français et de sa traduction en anglais avec des mots clés qui doivent couvrir le champ thématique et le champ géographique.
3. Le comité de rédaction demande aux auteurs de mettre sous le titre de leur article, leurs nom et prénoms, leur grade universitaire, l'Institution d'attache ainsi que leurs adresses électroniques.
4. Le texte devra être saisi avec le logiciel Word et enregistré sous version 2007 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr du 1^{er} mars au 31 juillet.
5. Les tableaux et figures – la taille des croquis est définie par le module 25 x 18 cm représentant une pleine page fractionnable par colonne de 6,5 cm / 13,5 cm toutes les illustrations seront accompagnées de légendes.
6. Les cartes, les fichiers informatiques de dessin (cartes ou graphiques) réalisés avec les logiciels adobe avec sélection sur couches, donnent à l'impression les meilleurs résultats. Il est préférable de les fournir en P.C. Tous les fichiers en pixels (Bitmap) sont exclus à l'exception de photos ou fonds gris légers.
7. La Bibliographie – l'article doit être suivi obligatoirement d'une bibliographie qui prend en compte non seulement les ouvrages cités dans le texte mais aussi d'autres ouvrages dont l'auteur s'est inspiré ou qui ont un rapport avec le sujet traité.

La bibliographie doit être présentée selon le modèle suivant :

- les ouvrages : Nom et initial de ou des prénoms de l'auteur, Année de publication (entre parenthèses), Titre de l'ouvrage, Editeur, lieu de publication, Année d'édition, Nombre de pages ;
- les articles : Nom et initial de ou des prénoms de l'auteur, Année de publication (entre parenthèses), Nom de la revue (en italique), Numéro du volume, Editeur, Lieu d'éditions, Pages de début et de fin de l'article.

Il convient de classer les ouvrages par ordre alphabétique des noms de leurs auteurs. Pour des ouvrages d'un même auteur, il faut les classer par ordre chronologique de leur date de publication.

8. Le Tiré à part – les auteurs d'articles recevront gratuitement 2 (deux) tiré à part en version imprimée ou sa version numérique. Pour cela, les adresses électroniques des auteurs sont indispensables. La revue pourra leur être fournie à titre onéreux.

L'envoi d'un manuscrit proposé à la publication vaut acceptation, par son auteur, des conditions ci-dessus indiquées.

Sommaire

Frédéric Koulanswonthé PALÉ

L'élevage dans la ville de Ouagadougou : entre amélioration des conditions de vie et contraintes de l'urbanisation p. 1-13

Eric Gbamain GOGOUA, Carine Ilcima LOBA, Franck Eric Lath KOFFI

La fabrication du beurre de karité et les problèmes d'environnement à Natiokobadara (Korhogo, Côte d'Ivoire) p. 14-23

Mesmin EDOU, Ignace NGOUA

Mise en perspectives critiques des politiques environnementales et développement agricole au Gabon p. 24-38

ABOUDOU Yacoubou Mama Aboudou Ramanou, Edgard José GNELE, Reynald BALLO

Enjeux de la dissémination des lieux de stationnement de bus de transport en commun dans la ville de Parakou p. 39- 49

Agnès GNAMMON-ADIKO

Coopératives de jeunes vigiles actives dans les marches d'Abidjan: un exemple de prévention sociale et situationnelle de l'insécurité urbaine p. 50-57

Ibrahima MBAYE

Manifestations environnementales du changement climatique en milieu urbain : cas de la ville de Ziguinchor (Sénégal) p. 58-71

Kodzo Tini OLANLO, Adika Kodjo TOGBE, Youssif Tak GNONGBO

Tectogenèse et morphogenèse des chutes et cascades des plateaux du Sud-Ouest Togo p. 72-82

Louise Aya KOUAKOU, Francis Desmos Guissa DAKOURI, Armand KOULAI

Incidences socio-économiques des cultures maraichères dans la zone aéroportuaire de la commune de Port-Bouët (Abidjan-Côte d'Ivoire) p. 83-92

Guy Constant DALI

Géographie des équipements marchands de la commune de Daloa p. 93-101

Bazoumana DIARRASSOUBA

La menace d'érosion hydrique dans la ville de Bouaké : démission des pouvoirs publics ou comportements anthropiques exaspérants ? p. 102-118

Léon Bani BIO BIGO, Hervé A. KOMBIENI, Aboubakar KISSIRA, Agnès Yadé N'TCHA

Economie du fonio dans l'arrondissement de Kouaba (Commune de Natitingou) au Bénin p. 119-130

Djagnikpo Koffi KPEDENOU, Pèhézounam AHE, Tchaa BOUKPESSI

Dynamique spatio-temporelle de l'occupation/utilisation des terres dans le Sud-Est Togo : essai de cartographie à l'aide de la télédétection spatiale p. 131-143

Adéothy ADEGBINNI

La réinvention du régime foncier moderne au Bénin : le cas du plan foncier rural p. 144-154

Jésutin Paulin DOSSOU

Gestion du potentiel écotouristique des villages Tanekas dans la Commune de Copargo au Benin **p. 155-167**

Tatongueba SOUSSOU

La nécessité d'aménagement ligneux des principaux axes routiers et berges des cours d'eaux de la ville de Kara **p. 168-175**

Simon N'Guessan ANDON, Augustin Kouadio ALLA

La protection forestière dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire : le cas de la station forestière de Kamonon dans la Région du Poro **p. 176-182**

Jérôme ALOKO N'GUESSAN, Gondo DIOMANDE, Hyacinthe Kouamé KONAN

Paquinou et développement en pays Baoulé : cas des villages autour de la réserve de faune d'Abokouamekro au Centre de la Côte d'Ivoire **p. 183-194**

Téré GOGBE, Jean-Bérenger WADJA, Michel Kinakpefan TRAORE

Gouvernance des risques en milieu urbain : approche a partir du cas de la ville de San-Pedro ... **p. 195-208**

Konan KOUASSI

Evolutions tendanciennes croissantes des incidences des accidents de motos à Bouaké : diagnostics et perspectives **p. 209-219**

GOVERNANCE DES RISQUES EN MILIEU URBAIN : APPROCHE A PARTIR DU CAS DE LA VILLE DE SAN-PEDRO

Téré GOGBE

Maître de Conférences

Université Félix Houphouët-Boigny

E-mail: gogbetere@yahoo.fr

Jean-Bérenger WADJA

Maître-Assistant

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

E-mail: jwadjaja@yahoo.fr

Michel Kinakpefan TRAORE

Doctorant

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

E-mail: traoremichel50@yahoo.fr

Résumé : *En Côte d'Ivoire, la gestion des risques demeure une politique foncièrement réactive et animée par une pléiade d'acteurs étatiques. La récession économique des collectivités locales, contraint ses acteurs à des politiques curatives plutôt que préventives. Cette situation entrave l'efficacité de cette politique et exacerbe les effets en chaîne des perturbations. Cet article a pour objectif d'analyser les politiques de gestion des crises et de proposer une gouvernance adaptée aux spécificités territoriales de la ville de San-Pédro.*

La démarche méthodologique a d'abord consisté en une exploitation de la bibliographie, ensuite nous avons interviewé des acteurs locaux et procédé à des levées GPS. Il en ressort, qu'à San-Pédro la gestion des risques est le fait d'un système d'acteurs pléthoriques et cloisonnés. Les enjeux de gestion de crise sont insuffisants qualitativement et quantitativement.

Mots-clés : *Vulnérabilités, Gouvernance urbaine, Résilience, SIG, Côte d'Ivoire.*

Abstract : *In Cote d'Ivoire managing the risks remains a policy which is deeply reactive and animated by several state actors. The economic recession of the local authority forces these actors to curative policies than preventive ones. This situation hinders the efficiency of that policy and intensifies the effects in term of disturbance. This article aims at analyzing the crisis managing policies and at offering an adapted governance to the territorial specificities of the city of san Pedro.*

The methodological approach has first consisted in exploiting the bibliography then we have interviewed some local actors and have proceeded

to some GPS levying. As a result, in san Pedro the risks management is due to an overabundant and walled actors system. The stakes of the crisis management are qualitatively and quantitatively insufficient.

Keywords: *Vulnerabilities, urban governance, resistance, SIG, Cote d'Ivoire.*

Introduction

En Côte d'Ivoire, la prise de conscience du risque et donc de sa gestion remonte à la période coloniale avec la fragilisation des infrastructures portuaires à la suite de dépressions tropicales (HAUHOOT C., 2000). Toutefois, cette gestion est restée de l'ordre de l'évitement (déplacement de population à Grand-Lahou, Braffédon, Dagbégo et Fresco) et de la construction d'ouvrages de défense pour la protection côtière : Epis, brise lames, digues... Ces ouvrages de défense se sont avérés eux-mêmes générateurs de nouveaux risques (REGHEZZA M., 2006 ; RUFAT S., 2009). En effet, la stratégie de défense par épis ne fait que reporter le problème d'érosion à l'aval-dérive. Elle contraint ainsi à la construction de nouveaux épis et est à la base de l'émergence d'un cercle vicieux.

Aussi, dans le sillage du sommet de la terre (1992), la Côte d'Ivoire va-t-elle se doter d'un Plan National d'Action Environnemental (PNAE) qui vise une gestion intégrée du littoral à travers l'aide à la gestion, la lutte contre les pollutions, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité (GOURMELON A. et al, 2006).

Aujourd'hui, la gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire est régie par un dispositif législatif et réglementaire appelé Plan ORSEC. Le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC), créé par décret du 8 Août 1979, est un mécanisme de coordination des opérations de secours mis en place, au niveau national, départemental et communal, en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes susceptibles de survenir.

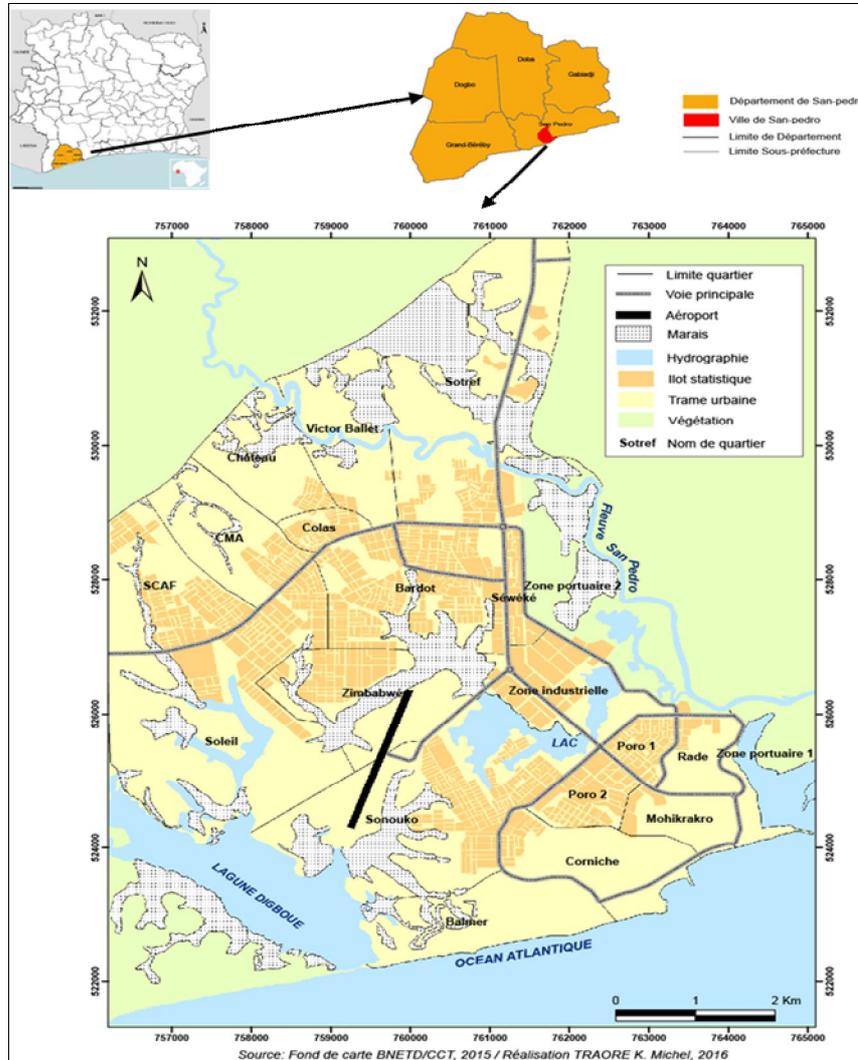
Cette politique jacobine, foncièrement réactive est animée par une pléiade d'acteurs étatiques. Elle est également une expression littérale de l'Etat providence qui apporte gîte et couvert aux victimes des catastrophes. Ce centralisme

et cette réaction au cas par cas engendrent des lourdeurs et exacerbent les effets en chaîne des perturbations.

A San-Pédro, les contraintes physiques du site (marécages, pentes fortes, vallées profondes,

chaînes de collines surplombant des falaises mortes) sont des facteurs générateurs d'aléas et de risques d'origine naturelle (inondation, glissement de terrain, érosion côtière) (Carte n°1).

Carte n°1 : Localisation de la ville de San-Pédro



De même, les conditions du mal développement comme l'étalement de la ville vers les espaces difficilement aménageables, la typologie de l'habitat, l'inaccessibilité aux services urbains de base (eau, électricité, soins, voirie), l'inexistence de plan de préparation aux situations de risques sont autant de facteurs de vulnérabilité des populations et de risques. Ces facteurs peuvent favoriser la mutation d'une perturbation bénigne en véritables catastrophes. Ainsi, la non exposition à un aléa naturel n'est pas synonyme d'invulnérabilité (REGHEZZA M., 2006). Comment alors adapter la politique de gestion des risques de catastrophes aux nouvelles formes de menaces ?

L'objectif de cet article est de proposer une gouvernance des risques davantage axée sur une gestion préventive des vulnérabilités urbaines.

1. Méthode

Avant de définir une politique de gestion des risques axée sur la gestion préventive des vulnérabilités urbaines, il a fallu analyser, évaluer et cartographier les niveaux de vulnérabilité de la ville de San-Pédro. Cet exercice visait à identifier les facteurs de cette vulnérabilité et les espaces de la ville les plus enclins aux risques. Pour ce faire, les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et la Méthode Hiérarchique Multicritère (MHM) de

SAATY T. L. (1984), ont été intégrés. Cette intégration a permis de comparer par paire les critères afin de déterminer le poids de chacun d'une part et de cartographier les différents degrés de vulnérabilité de la ville de San-Pédro d'autre part. La méthode s'est essentiellement résumée en un travail exploratoire. Il a consisté dans un premier temps en une revue bibliographique qui a permis de faire l'état des connaissances en ce qui concerne la gestion des risques en Côte d'Ivoire aussi bien au plan national que local. Dans un deuxième temps, l'interview des acteurs locaux (autorités décentralisées et déconcentrées) a permis de se rendre compte de leurs perceptions des risques et des difficultés qu'ils rencontrent dans leur gestion.

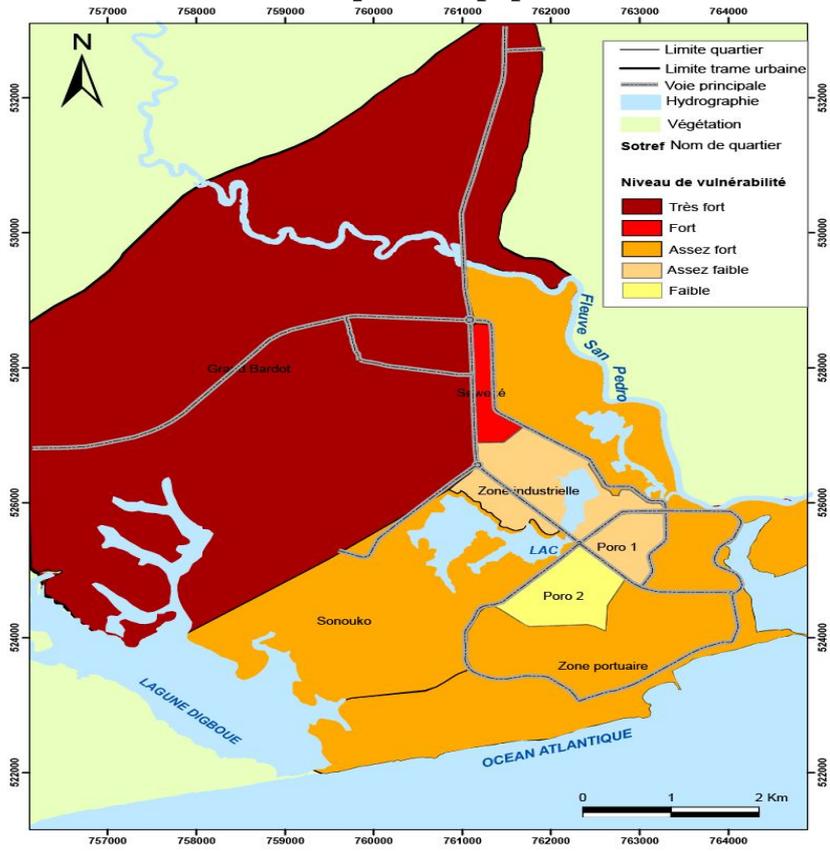
Ce travail exploratoire a permis de mettre en relief les insuffisances et les incohérences des politiques de gestion des risques en Côte d'Ivoire et singulièrement à San-Pédro. Ainsi, imbu de ces insuffisances, des propositions inspirées du Cadre d'Action de Hyogo (2005) qui permettent une gouvernance plus adaptée, ont été esquissées. A ces études de terrain, il faut adjoindre les levées GPS. Il s'est agi, à l'aide d'un GPS de type Garmin-etrex Cx Software version 3.0 d'une précision de l'ordre de 2 à 5m, d'identifier, de valider et d'intégrer dans la base de données géoréférencées, tous les enjeux de gestion de crise de la ville de San-Pédro. Ces enjeux sont les structures politico-administratives, les acteurs techniques et les équipements relatifs à la protection civile (bouches d'incendie, relais de communication, enjeux vitaux de proximité...).

2. San-Pedro, une population d'un niveau de vulnérabilité essentiellement élevé

San-Pedro, seconde ville portuaire du pays est le chef-lieu du District du Bas-Sassandra. Elle se situe au Sud-Ouest et couvre une superficie de 61,20 km² pour une population estimée à 209 590 habitants (INS, 2014). Elle renferme 19 quartiers regroupés en deux grands secteurs, le Nord avec le Grand Bardot composé des quartiers Bardot, Zimbabwe, Soleil, Sotref, Victor Ballet, Château, Colas, Cma, Scaf et Séwéké et le Sud avec Sonouko, Poro 1 et 2, Balmer, Corniche, Rade, Mohikrakro, zone portuaire (Carte n°1). San-Pedro est née de la volonté des autorités de procéder à un rééquilibrage de l'armature urbaine et de réduire les effets de la macrocéphalie d'Abidjan.

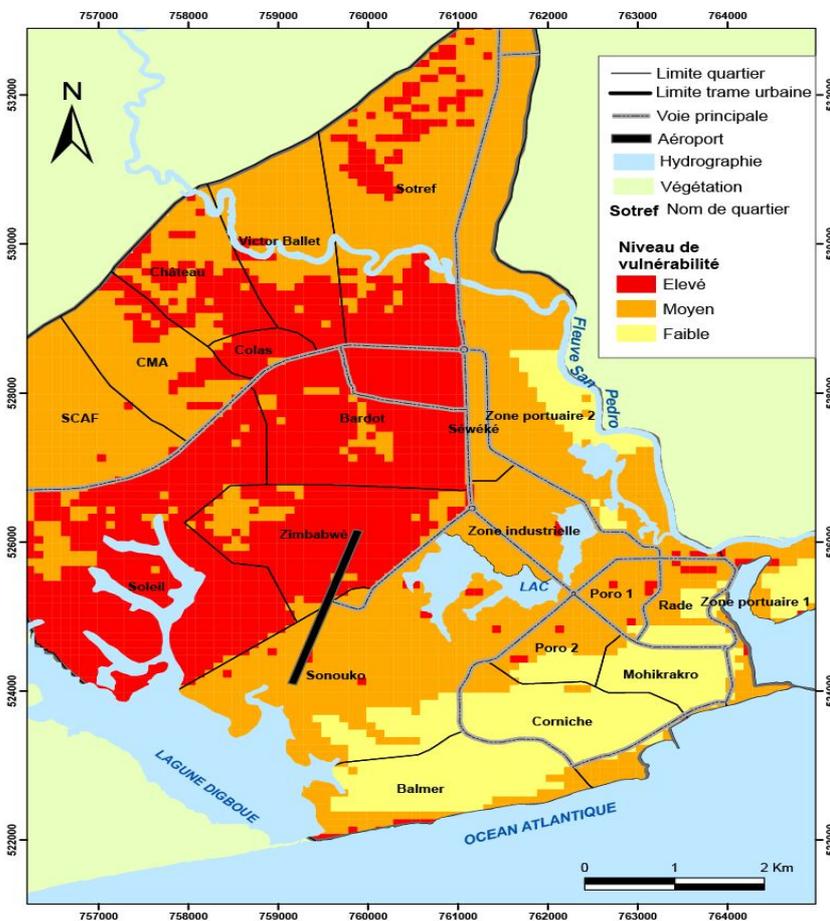
La construction d'une ville et d'un port en eau profonde sous l'égide de l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) est la concrétisation de cette volonté. La dynamique des activités industrielles et portuaires de ce nouveau pôle urbain a engendré des taux de croissance démographique de 25,8% entre 1965 et 1975 et de 7,4% entre 1975 et 1998 contre 6% de 1998 à 2014 (INS, 2014). Ce développement urbain rapide et surtout incontrôlé se fait dans une insécurité foncière due à l'inégalité sociale d'accès aux parcelles (Casteigts, 2003). Cet état de fait est à la genèse des quartiers spontanés que Haeringer (1975) appelle le « San-Pédro-bis ». L'intégration des SIG et la MHM de Saaty (1984) ont permis de cartographier les niveaux de vulnérabilité de la ville de San-Pédro (Carte n°2 et n°3).

Carte n°2: Vulnérabilité intrinsèque de la population de la ville de San-Pédro



Source: Enquêtes de terrain, 2014 / Réalisation: TRAORE K. Michel, 2015

Carte n°3 : Vulnérabilité cumulée liée à l'exposition aux aléas naturels



Source: Enquêtes de terrain, 2014 / Réalisation: TRAORE K. Michel, 2015

L'analyse de ces résultats cartographiques montre que, quels que soient les facteurs de vulnérabilité (intrinsèques ou liés à l'exposition aux aléas), plus de la moitié du territoire urbain est d'un niveau de vulnérabilité élevé. Cette forte vulnérabilité est la résultante d'une importante exposition aux aléas due surtout à la géomorphologie du site et d'un important degré de vulnérabilité globale de la population liée à la dégradation de l'environnement urbain et des conditions de vie. Elle est essentiellement le fait des quartiers nord de la ville. Ces quartiers se situent globalement dans le secteur angulaire formé par la route de Soubré et l'avenue de l'aéroport. Cette partie de la ville n'a pas été conçue et réalisée par le planificateur. Elle n'appartenait pas à la ville d'origine, c'est une « ville bis » comme l'écrit HAERINGER P. (1973). C'était d'abord un campement initié par les autochtones expulsés du front de mer par les travaux de la ville nouvelle. Il s'est par la suite développé à la faveur de la situation particulière de San-Pédro en matière foncière où les premiers terrains ont été aménagés sous le régime du bail emphytéotique détenu pour l'essentiel par les sociétés immobilières (SICOGI et SOGEFIHA) (BNETD, 1993).

Aussi, les immigrants sans grands moyens étaient-ils obligés de prendre l'initiative pour se procurer une parcelle. C'est ainsi que cette zone au site difficile à aménager a vu sa population s'accroître considérablement pour représenter plus des deux tiers de la population sur la moitié du territoire urbain. Ce sont en effet plus de 70% des ménages soit un effectif de 149 828 individus qui sont d'une vulnérabilité élevée. A San-Pédro, ce sont quatre habitants sur cinq qui sont concernés par ce niveau de vulnérabilité. Les facteurs de cette vulnérabilité résident dans la topographie contraignante (fortes pentes, marais, ravins...) qui prédispose le site aux aléas et les conditions du mal-développement dans cette partie de la ville. En effet, ces populations occupent des espaces sommaires et difficilement aménageables. Elles éprouvent également des difficultés d'accès aux services urbains de base (eau, électricité, voirie, éducation, santé). Aussi, cette vulnérabilité s'exaspère-t-elle avec le déficit de gouvernance locale qui se traduit par une

absence d'investissement et de gestion préventive des perturbations. Ces contraintes à la fois physiques et socio-économiques peuvent être à l'origine de la mutation d'une perturbation bénigne en véritable catastrophe compte tenu de la fragilité de cette société. Aussi, la définition d'une politique plus adaptée qui permette la réduction de cette vulnérabilité et des effets des catastrophes est plus qu'indéniable.

2. Les politiques de gestion des risques à San-Pédro

Aucune ville n'étant invulnérable, l'intégration de la notion de risque dans les politiques de développement local est une approche indéniable. En Côte d'Ivoire, au plan à la fois local et national, la gestion des risques de catastrophe est régie par un cadre institutionnel, législatif et réglementaire et est animée par des acteurs politico-administratifs nationaux et locaux.

2.1. Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de gestion des risques

La prise de conscience institutionnelle de la gestion des risques du début des années 1970, va aboutir à l'élaboration d'un Plan National d'Action Environnemental (PNAE) couvrant la période 1996-2010. Aujourd'hui en Côte d'Ivoire, le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la gestion de risque est le fait du plan ORSEC.

2.2. Les acteurs nationaux

Au plan national, deux ministères sont chargés spécifiquement de la gestion des risques de catastrophes, quoique la possibilité soit réservée aux autres d'intervenir en ce qui les concerne dans leurs domaines respectifs. Ce sont le Ministère de l'Environnement de la Salubrité et du Développement Durable et le Ministère de la Sécurité Intérieure.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il intervient dans la gestion des risques à travers des structures comme l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), créée en 1997, le Centre Ivoirien

Anti-Pollution (CIAPOL), créé en 1991, la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) créée en Novembre 2004 et le Bureau du Projet Changements Climatiques.

Le ministère de la sécurité est quant à lui responsable de l'organisation des secours en

cas de catastrophe en temps de paix. Ce ministre a seul l'initiative de déclencher le Plan ORSEC à l'échelon national. Il est aidé dans cette tâche par l'Office National de Protection Civile (ONPC) créé par décret n° 2000-822 du 22 novembre 2000.

Encadré n°1 : Textes réglementaires de gestion des risques

- Le décret du 06 Septembre 1998 portant définition des Plans de Secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe - ce décret est une mise à jour relativement complète du décret de 1979;
 - Le décret du 03 Juin 1996 organisant les transports sanitaires terrestres;
 - Une instruction ministérielle du 08 Décembre 1993 relative à l'organisation des secours dans le cadre départemental et à l'échelon national en cas de sinistre important, suivie d'une circulaire datant du 12 Décembre 1995 envoyée aux préfets, leur demandant l'établissement de plan de secours départementaux;
 - Un Plan Orsec Sinistre Technologique, appelé plan POLLUMAR (instruction ministérielle du 13 mai 1994);
 - Un Plan Rouge qui organise les secours dans le cas d'une catastrophe d'une grande envergure (instruction interministérielle du 03 Juillet 2001) ;
 - La loi 61-84 du 10 Avril 1961 portant sur le fonctionnement des départements, des préfectures et des sous-préfectures;
 - Le décret du 30 Mai 1974 portant création du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires;
 - Le décret du 11 Juillet 1974 portant règlement de sécurité dans les immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie;
 - Le décret du 09 Octobre 1991 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).
- Il faut également citer :
- La loi n°95-553 du 17 juillet 1995 portant Code Minier et la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier contiennent par ailleurs des éléments importants dans le domaine de la gestion de l'environnement.
 - La loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités Territoriales ;
 - Le Décret n° 79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et panique dans ERP ;
 - Le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 instituant les règles et les procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement; et l'Arrêté n°00972 du 14 novembre 2007 relatif à l'application du Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996.
 - Le décret 97-678 du 3 décembre 1997 portant sur la protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution;
 - Le décret n°98-43 du 28 janvier 1998 qui impose des inspections périodiques aux installations classées pour la protection de l'environnement par la Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées du CIAPOL;
 - Le décret n° 2000-892 du 22 novembre 2000 portant création de l'ONPC ;
 - Le décret n°2005-263 du 21 juillet 2005 fixant en matière de protection civile, les modalités d'application de la loi 2003-208 du 7 juillet 2003
 - L'arrêté n°292 INT.SAPC. Du 10 décembre 1985 portant règlement de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) (Disposition Générale);
 - L'arrêté n°295 INT.SAPC. Du 17 décembre 1985 portant approbation de la disposition particulière complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique dans les ERP
- A ce cadre législatif et réglementaire, la Côte d'Ivoire a été également ratifié divers conventions internationales :
- La convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures (signée en 1967);
 - La convention de Kano sur le criquet migrateur africain (signée en 1963);
 - La convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (signée en 1969);
 - La convention sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (signée en 1986);
 - La convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (signée en 1993);
 - La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux (signée en 1994);
 - La convention – cadre des Nations Unies sur les changements climatiques UNFCCC (signée en 1994);
 - La convention sur la lutte contre la désertification (signée en 1997);
 - La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) a été ratifiée par l'Etat de Côte d'Ivoire le 20 Janvier 2004.

2.3. Les acteurs locaux

Au plan local, c'est le préfet qui a la responsabilité de la mise à jour du Plan ORSEC local sous la responsabilité du ministère de l'intérieur. Il est appuyé dans cette tâche par les directions déconcentrées des différents ministères selon leurs domaines de compétence. Il reçoit également l'appui technique des structures comme le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), la Société d'Exploitation Aéronautique et de Météorologie (SODEXAM), le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), le Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU), le Centre National de Télédétection et de l'Information Géographique (CNTIG), la CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation).

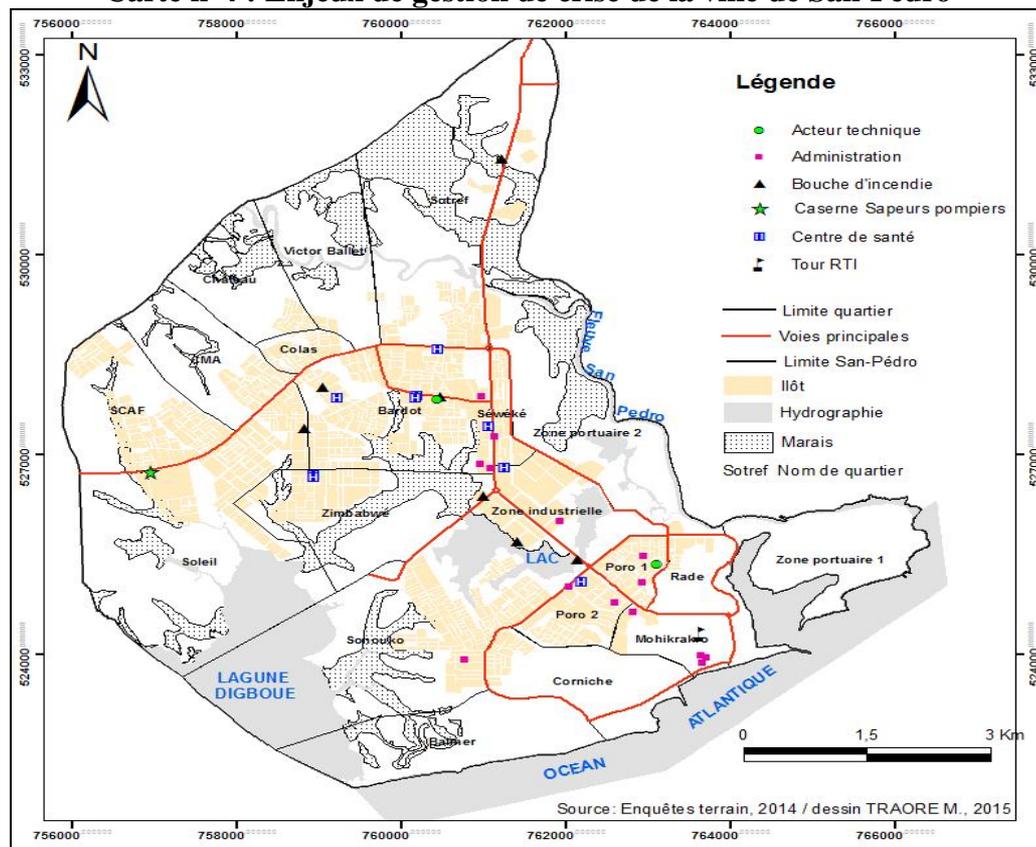
Un autre acteur qui intervient dans le plan ORSEC est le maire. Dans le cas d'espèce, lorsqu'un sinistre se produit sur le territoire d'une ville ou d'une commune, le maire est

chargé de la police municipale. Il est responsable de la prévention par des précautions convenables, et de la réparation par la distribution des secours nécessaires. Il s'agit de l'Article 72 nouveau de la loi n°80-1180 du 17 octobre 1980, relative à l'organisation municipale, modifiée par la loi n°85-578 du 29 juillet 1985. Il doit prendre d'urgence toutes les mesures de sécurité, d'assistance et de secours. Si le sinistre dépasse les capacités du maire, il fait appel à l'administration supérieure.

2.4. Les enjeux de gestion de crise dans la ville de San-Pédro

A San-Pédro, le plan orsec départemental date de 1993. Il devrait être animé par les structures régionales représentant les ministères concernés sous la responsabilité première du Préfet. La carte n°4 présente la répartition des types d'éléments de gestion de crise de la ville de San-Pédro.

Carte n°4 : Enjeux de gestion de crise de la ville de San-Pédro



Ces éléments ont été regroupés en trois catégories : les enjeux administratifs, les acteurs techniques et les éléments relatifs à la protection civile.

2.4.1. Les enjeux administratifs de gestion de crise

Les enjeux administratifs concernent d'abord la préfecture qui fait office de structure de

commandement. Son statut de représentant du ministère de l'intérieur lui confère la responsabilité du déclenchement du plan ORSEC au niveau de la ville et à l'échelle du département. Ensuite, il y a la mairie qui a en charge, à travers la police municipale, la prévention. Enfin, il faut adjoindre les directions déconcentrées des ministères qui selon leurs compétences interviennent dans la gestion des catastrophes. Il s'agit à San-Pédro de la direction régionale :

- du plan et du développement qui intervient dans la planification des politiques urbaines ;
- de la construction de l'assainissement et de l'urbanisme qui est chargée de la conception et de l'exécution de la politique d'urbanisation de la ville. Etant également en charge de la délivrance des permis de construire, elle est censée veiller au respect de la réglementation en matière d'urbanisation, d'assainissement et de l'environnement ;
- de la santé qui joue un rôle dans la prise en charge des victimes des catastrophes ;
- de la Famille, des Femmes et des Affaires Sociales qui prend en charge les personnes les plus vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées) en leur fournissant aide et abris en période de crise ;
- des Infrastructures économiques qui gèrent les infrastructures comme les voies de communication, l'approvisionnement en eau et le Port Autonome de San-Pédro (PASP). La remise à l'état de ces infrastructures est primordiale dans la prise en compte des victimes et la limitation des effets en chaîne des catastrophes ;
- de l'Economie et des Finances qui a un rôle crucial pour la mise à disposition de fonds publics en situation de crise afin de répondre aux besoins urgents de la population affectée surtout quand on connaît l'indigence de la mairie ;
- de la défense qui à travers l'armée (le bataillon de sécurisation du sud-ouest), la gendarmerie et la police peut se

mobiliser lors d'une situation de catastrophe dépassant les moyens humains de l'ONPC et des Sapeurs-Pompiers.

Cette pluralité d'acteurs sans coordination aucune, est indubitablement un facteur limitant dans la réaction face aux crises. En effet, le temps de réaction est indispensable en cas d'évènement perturbateur. Plus il est long, plus les risques induits par la crise exacerbent ses effets. La capacité à réagir immédiatement d'une société face à la perturbation permet de juguler considérablement ses conséquences. C'est ce temps de réaction qui fait qu'une perturbation mineure reste sans effet ou se mue en véritable catastrophe.

2.4.2. Les acteurs techniques

A San-Pédro, il n'existe que la SODEXAM (Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique) et le BNETD qui font office de structure d'assistance technique à l'administration de gestion de crise. La SODEXAM est le service météorologique. En dépit de ses moyens modestes, il est chargé de l'alerte précoce des administrations et de la population en matière de risque liés aux évènements météorologiques.

Le BNETD est un bureau d'études techniques qui a un rôle consultatif et d'aide à la décision à l'endroit des autorités. Il intervient dans le domaine des infrastructures, de l'environnement des SIG et de la cartographie. Il faut noter l'absence du SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) et du CNTIG (Comité National de Télédéttection et d'Information Géographique). Les structures de l'Office National de Protection Civile (ONPC) étaient en construction lors de notre passage.

2.4.3. Les enjeux relatifs à la protection civile

Pour être efficace une politique de gestion de risque doit s'appuyer sur des enjeux qui permettent dans l'éventualité d'une perturbation de prendre en charge promptement les victimes et anticiper les effets en chaîne. A San-Pédro ce sont :

- une caserne dont la construction et l'équipement sont en cours ;

- des centres de santé qui sont les enjeux vitaux de proximité. Au nombre de 10, ils ont en charge d'administrer les premiers soins aux victimes ;
- cinq bouches d'incendie ;
- la tour de la RTI, principal relais en matière de communication audio-visuel. Cet enjeu est primordial pour l'information de la population et les comportements à adopter en cas de perturbation ;
- les cinq radios de proximité qui peuvent diffuser des messages d'alerte et des consignes quant aux attitudes à adopter.

Au total, la volonté politique de gérer les risques de catastrophe en Côte d'Ivoire a abouti à la mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire. Le plan ORSEC qui est la traduction de cette volonté politique est rendu inopérant par la pléiade d'institutions sans coordination qui l'anime et du fait de son aléa-centrisme. De même, il ne se déclenche que pour les catastrophes d'origine naturelle ou anthropique. Ce manque d'anticipation peut être inéluctablement à l'origine de l'exacerbation, par effet domino, des impacts des catastrophes. Aussi, compte tenu de son aspect foncièrement aléa-centré, cette gestion ne tient aucunement compte des facteurs de vulnérabilité liés à la dégradation de l'environnement urbain, des conditions de vie des populations, à la structure et surtout au fonctionnement des enjeux.

C'est pour pallier ce caractère inopérant de la politique de gestion des risques qu'est proposée au travers des lignes qui suivent, une nouvelle approche. Elle est basée, non pas sur la réactivité, mais plutôt sur la prévention. Cette approche part d'une meilleure connaissance des facteurs de vulnérabilité du système urbain grâce au SIG et à l'analyse multicritère. Cette démarche est d'autant plus opérationnelle que la catastrophe naît de la rencontre, ponctuelle et/ou graduelle, entre une perturbation et une situation de vulnérabilité historiquement et géographiquement contextualisée (MAGNAN A, 2009).

3. Gestion préventive des vulnérabilités urbaines de la ville de San-Pédro

Le but ultime de l'analyse et de l'évaluation de la vulnérabilité est de la réduire (D'ERCOLE R., 1998). L'objectif de cette section est alors de définir, au niveau de la ville de San-Pédro, une stratégie de gestion des risques basée sur une gestion préventive des vulnérabilités urbaines.

La gestion des vulnérabilités urbaines axée sur une prévention renforcée plutôt que sur la réponse au cas par cas, cherche à renforcer la résilience des territoires face à l'impact de potentielles catastrophes. Cette approche nécessite un cadre institutionnel clair et une bonne coopération entre les différents organismes impliqués. En Côte d'Ivoire, l'intégration de la prévention des risques dans les politiques urbaines est relativement récente voire inexistante surtout au plan local. Ainsi, le cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui a spécifiquement trait au domaine de la gestion des risques de catastrophe reste à l'état de balbutiement.

La stratégie de gouvernance des risques exposée ici est une approche adaptée des cinq priorités du Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015 pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Ce cadre a été adopté le 22 Janvier 2005 lors de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC, Kobe, Hyogo). Le CAH, comme rappelé dans son préambule¹, ne s'applique qu'aux catastrophes provoquées par des aléas d'origine naturelle ou imputables à des aléas ou risques environnementaux et technologiques connexes. Il a donc été adapté à notre problématique et cinq axes stratégiques découlant de cinq cadres d'action ont été dégagés.

3.1. Cadre d'action 1 : Eriger la réduction des risques de catastrophes en priorité

L'axe stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et les capacités des acteurs.

¹ Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

La gestion de risque ne fait pas partie des priorités des gouvernants aussi bien nationaux que locaux. C'est à juste titre qu'elle n'apparaît donc pas dans les programmes de développement comme le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Faire de la gestion des risques une priorité c'est :

- d'abord renforcer le cadre institutionnel par la création au niveau de la mairie d'une Direction Municipale de Gestion des Risques (DMGR). Cette autorité devrait être composée de fonctionnaires sous la responsabilité du Préfet pour lui donner plus d'autonomie. Elle devrait être l'unique plateforme qui regrouperait toutes les structures par souci d'efficacité.
- ensuite le cadre législatif et réglementaire doit être renforcé à travers des lois plus adaptées. Ces lois devraient définir la composition, les attributions et le fonctionnement de la DMGR.
- enfin pour être efficace la DMGR doit disposer de moyens. Etant donné les budgets limités des collectivités locales, d'autres sources de financements devront être envisagées. Par exemple un fond spécial de gestion préventive des risques au niveau local issu du budget général, ou un financement issu des bailleurs internationaux (PNUD, B.M., UNESCO, ONU-SIPC, PNUE, FICR, OCHA, UE, CEDEAO... Le financement pourrait provenir également de la coopération décentralisée, des ONG, du principe de pollueur-payeur, des entreprises citoyennes.

Pour terminer, un renforcement des capacités de tous les acteurs de la DMGR tant administratifs que techniques devrait être envisagé vu le caractère récent de l'approche de la gestion des risques par la prévention plutôt que par la réaction. A terme, la réduction des vulnérabilités urbaines devrait intégrer les budgets primitifs et les plans triennaux des collectivités locales de la ville de San-Pédro.

3.2. Cadre d'action 2 : Identifier les risques et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Axe stratégique 2 : Centralisation des données sur les vulnérabilités grâce au SIG

Prévoir les risques supposent une parfaite connaissance des facteurs de vulnérabilités physiques, sociales, économiques et environnementales de chaque enjeu majeur du système urbain, leur évolution à court et long terme afin d'identifier les réponses idoines. La connaissance de ces facteurs de vulnérabilité et leur mise à jour perpétuelle passe péremptoirement par une centralisation des informations dans une base de données, d'où la nécessité d'un SIG. Le SIG réalisé dans le cadre de cette étude intègre les six formes de vulnérabilités synthétiques et la vulnérabilité cumulée globale des enjeux majeurs et des espaces essentiels supports d'enjeux majeurs. Il permet d'identifier les menaces d'origines naturelle et anthropique et celles liées aux éléments et à la structure de l'enjeu qui peuvent compromettre *in fine* le fonctionnement du système urbain. Une parfaite connaissance des risques permet d'envisager des actions de réduction de la vulnérabilité. Ces actions d'ordre purement techniques doivent consister en :

- des actions de réhabilitation d'un système vieux de plus de 40 ans pour réduire la vulnérabilité intrinsèque ;
- la Réduction de la forte dépendance du système à l'électricité par l'installation de générateurs électriques et la constitution de réserves de carburants qui prendraient le relais en cas de panne sur le réseau ;
- l'informatisation et la mise en place de télégestion pour un meilleur contrôle en temps réelle des enjeux majeurs ;
- la recherche d'alternative de fonctionnement pour tous les enjeux essentiels (poste électrique, usine de potabilisation de l'eau, centre de santé, axe majeur...) afin de réduire les impacts sur le territoire urbain dans l'éventualité d'un dysfonctionnement ;

- l'amélioration de l'accessibilité car la mobilité constitue le moteur du territoire urbain.

3.3. Cadre d'action 3. Instaurer une compréhension et une conscience des risques

Axe stratégique 3 : Instauration d'une conscience collective du risque par l'information, la sensibilisation et l'alerte précoce.

La quintessence de cette stratégie de gestion des risques étant la prévention, une part belle devrait être réservée à la sensibilisation des populations les plus vulnérables donc les plus exposées. La prévention est une approche participative qui commence par l'information et la sensibilisation. Cette sensibilisation a pour but d'informer les populations sur les menaces auxquelles elles s'exposent mais également sur les attitudes à adopter quotidiennement afin de préserver les acquis et l'environnement. Cette mission devrait incomber à un service de veille et de la communication créé au sein de la DMGR.

Un des axes d'une prise de conscience collective des risques en milieu urbain est l'intégration de la réduction des vulnérabilités et la gestion des catastrophes dans les programmes scolaires, universitaires et d'alphabétisation.

Aussi des émissions en langues vernaculaires au niveau des radios communautaires et de proximité devraient permettre d'atteindre une plus grande cible.

3.4. Cadre d'action 4 : Réduire les facteurs de risques sous-jacents

Axe stratégique 4 : Réduction des facteurs de vulnérabilité sous-jacente des enjeux urbains.

Comme noté plus haut, la non-exposition ou la non-manifestation d'un aléa naturel ou anthropique n'est irrémédiablement pas synonyme de non-vulnérabilité. L'enjeu est un système d'éléments matériels. Il existe donc au niveau de chaque enjeu du territoire urbain des facteurs qui peuvent être liés soit intrinsèquement à l'enjeu lui-même, à ses éléments matériels, à sa structure, à son fonctionnement, soit à la capacité de son contrôle ou encore à l'absence de plan de préparation aux situations de crise. C'est la

recherche de ces risques latents qui fonde la stratégie de planification préventive. Il s'agit d'identifier pour chacun des enjeux majeurs ses forces mais surtout ses faiblesses qui peuvent contribuer à son avanie et compromettre le fonctionnement systémique du territoire urbain voire d'autres échelles supérieures. Cette grande quantité de données doit être centralisée grâce à un SIG.

La réduction des facteurs sous-jacents de risque concerne également la restructuration et la rénovation urbaine surtout des zones d'habitats précaires (Bardot, Soleil, Zimbabwe et autres) et la maîtrise de la production de l'espace urbain pour réduire les risques hydroclimatiques par des travaux d'assainissement, de drainage de remblaiement et d'écrêtement.

L'aménagement du territoire c'est-à-dire, la maîtrise de l'étalement urbain est une condition *sine qua non* de la réduction des risques.

3.5. Cadre d'action 5 : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

Axe stratégique 5 : La préparation aux situations de crise

Depuis les attentats du 11 Septembre, la tempête Katrina et plus récemment les événements de Fukushima au Japon, la communauté internationale a davantage pris conscience de la vulnérabilité de toutes les villes du monde. Ainsi, la planification préventive des vulnérabilités urbaines, mieux la résilience des villes, surtout dans un contexte de récession économique passe inexorablement par la préparation aux situations de crise. Il ne s'agit pas davantage que de « se préparer et se tenir prêt à agir ».

La préparation aux situations de crise constitue la sixième forme de vulnérabilité synthétique des enjeux. Alors se préparer et se tenir prêt à agir est indissolublement lié à la prévention des crises. Les périodes de crise sont source de dysfonctionnement et de désordre dans la ville. Les conséquences de cette situation peuvent s'exacerber en l'absence de plan de préparation. La préparation aux situations de crise se présente en trois phases : la période ex

ante, la période pendant la crise et la période post-crise ou de récupération.

La période ex-ante, c'est-à-dire avant la survenance de la crise consiste à identifier les enjeux vitaux (abris, centres de santé, secours, eau, aliments) qui permettraient aux populations de survivre pendant la crise et minimiser ses impacts.

La période pendant et post crise ou de récupération est inéluctablement tributaire de la précédente. Plus les plans de gestion de

crises, les exercices d'évacuation, les simulations, les systèmes de communication d'urgence et autres auraient été intégrés dans la prévention, moins les populations et les enjeux (sociaux et environnementaux) du système urbain pâtiraient des effets de la crise. Mieux se ferait également la récupération et la relance du fonctionnement et du développement de la ville : ce qu'il conviendrait d'appeler une bonne résilience. Le tableau 1 résume la stratégie.

Tableau n°1 : Plan d'action pour la réduction des vulnérabilités de la ville de San-Pédro

Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Acteurs	Partenaires
Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel, législatif et règlementaire			
1.1. Elaborer et valider le texte portant création, organisation, fonctionnement et attribution de la DMGR	Un texte élaboré et validé	Gouvernement	Présidence Primature Assemblée Nationale Partenaires au développement
1.2. Recruter du personnel pour la DMGR	Le personnel est recruté et la DMGR est fonctionnelle	Gouvernement	Collectivités territoriales
1.3. Renforcer les capacités du personnel de la DMGR	Les capacités du personnel de la DMGR sont renforcées	Gouvernement	Structures onusiennes chargées de la gestion des risques
1.4. Créer un cadre de mobilisation des ressources	Un fond spécial de gestion des risques et des vulnérabilités est créé	DMGR	Structures onusiennes chargées de la gestion des risques Gouvernement
Axe stratégique 2 : Centralisation des données sur les vulnérabilités grâce au SIG			
2.1. Identifier la vulnérabilité synthétique et globale des enjeux majeurs de la ville de San-Pédro	La vulnérabilité synthétique et globale des enjeux majeurs sont identifiées.	DMGR	CNTIG BNETD
2-2-Mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG)	Un SIG pour la gestion des risques est disponible	DMGR	CNTIG
2.2. Divulguer les informations sur les risques au niveau de tous les acteurs par des campagnes de sensibilisation.	Des campagnes de sensibilisations à l'endroit de tous les acteurs sont faites	DMGR	Ministère de la communication Autorités déconcentrées Collectivités locales Société civile
Axe stratégique 3 : Instauration d'une conscience collective du risque par l'information, la sensibilisation et l'alerte précoce			
3.1. Mettre en place une cellule de veille et d'information	Une cellule de veille et d'information est fonctionnelle	DMGR	Collectivités territoriale Autorités déconcentrées Société civile
3.2. Définir un plan d'alerte grâce à l'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication	un plan d'alerte grâce à l'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication est défini	DMGR	Ministère des TIC
3.3. Intégrer la réduction des vulnérabilités dans les	La notion de réduction des vulnérabilités est enseignée	Ministère de l'éducation	Structures onusiennes chargées de la gestion

programmes scolaires, universitaires et d'alphabétisation	à tous les niveaux du système éducatif	nationale	des risques Gouvernement
3.4. Créer au niveau des radios communautaires et de proximité des émissions d'information sur les risques en langues vernaculaires.	Les radios communautaires et de proximité diffusent des émissions sur la réduction des vulnérabilités en langues vernaculaires	DMGR	Ministère de la communication
Axe stratégique 4 : Réduction des facteurs de vulnérabilité sous-jacente des enjeux urbains			
4.1. Elaborer et exécuter des plans d'urgence de remise à niveau des enjeux urbains	Des plans d'urgence sont élaborés et exécutés	DMGR	Partenaire au développement Gouvernement Collectivités décentralisées
4.2. Sensibiliser les populations à l'adoption de comportements éco-citoyens	Des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations sont organisées	DMGR	Collectivités décentralisées Autorités déconcentrées Société civile
4.3. Engager des travaux de restructuration et de rénovation urbaine	Des travaux de restructuration et de rénovation urbaine sont engagés	DMGR	Partenaire au développement Gouvernement Collectivités décentralisées
4.4. Instaurer le permis de construire comme une norme inexorable.	Aucune construction n'est entreprise sans permis de construire	Ministère de la construction et de l'urbanisme	DMGR Collectivités décentralisées Autorités déconcentrées Société civile
Axe stratégique 5 : Préparation aux situations de crise			
5.1. Localiser et renforcer les éléments utiles en période de crise	Une cartographie des éléments utiles en période de crise est disponible	DMGR	CNTIG, ONPC, BNETD
5.2. Informer chaque acteur de gestion de crise sur sa responsabilité	Chaque acteur est informé sur sa responsabilité en cas de survenance de crise	DMGR	Collectivités décentralisées Autorités déconcentrées Société civile
5.3. Organiser des exercices de simulation et d'évacuation	des exercices de simulation et d'évacuation sont organisés	DMGR	ONPC Collectivités décentralisées Autorités déconcentrées Société civile
5.4. Elaborer des plans pertinents de reconstruction, redressement, relèvement post-catastrophe	Des plans pertinents de reconstruction, redressement, relèvement sont disponibles	DMGR	ONPC Collectivités décentralisées Autorités déconcentrées Le secteur privé et société civile

Conclusion

A San-Pédro, les contraintes physiques du site conjuguées aux conditions du mal-développement exacerbent la vulnérabilité des populations et les prédisposent aux risques. La non exposition à un aléa n'est pas synonyme d'invulnérabilité. Ainsi, Dans cette ville du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, l'inaccessibilité aux services urbains de base (eau, électricité, voirie, soins), l'inaccessibilité physique des espaces de la ville et l'inexistence de plan de préparation aux situations de risque (inondation, incendie, attentat, épidémie...) sont à l'origine d'un niveau de vulnérabilité élevé de quatre habitants sur cinq. La gestion des risques étant foncièrement aléa-centrée, l'objectif de cet article était alors d'analyser les politiques de gestion des crises et de proposer une gouvernance adaptée aux spécificités territoriales de la ville de San-Pédro.

A la suite de cette analyse, il apparait que la gestion des risques, dans le cadre du plan orsec est le fait d'une multitude d'acteurs politico-administratifs sans coordination. Cette gestion étatique et réactive entrave l'efficacité des politiques de réduction des vulnérabilités.

Des pistes de réflexion ont donc été proposées pour sortir de cette gestion des urgences et élaborer de vrais plans de prévention. Ceci implique une plus grande coordination entre les acteurs et l'implication de la société civile. Cette gouvernance des risques vise à valoriser, en lieu et place des politiques *top-down* dans lesquelles les populations sont les assujettis des politiques urbaines, des politiques *bottom-up* reposant sur la mobilisation des groupes sociaux à travers la décentralisation effective de la gestion des risques.

Bibliographie

D'ERCLE R., (1998) : Approches de la vulnérabilité et perspectives pour une meilleure logique de réduction des risques. In : *Pangea*, 29/30, pp. 20-28.

HAERINGER P., (1973) : San-Pédro 1969. La première vague d'immigrants. In : *Cahier ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol. X, n°2/3, pp. 245-267.

HAUHOLOT C., (2000) : Analyse et cartographie de la dynamique du littoral et des risques naturels côtiers en Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat unique, Géographie des mers et des littoraux, Université de Nantes, 289 p.

JOUBE B., (2007) : La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument des politiques ? In : *Revue internationale des sciences sociales*, n°193-194, pp. 387-402.

MAGNAN A. (2009) : La vulnérabilité des territoires littoraux au changement climatique: mise au point conceptuelle et facteurs d'influence. In *Analyse Iddri*, vol 1, 30 p.

REGHEZZA M., (2006) : Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine parisienne : La métropole parisienne face au risque de crue centennale. Thèse de Géographie, Université de Nanterre - Paris X, 385 p.

RUFAT S., (2009) : Estimation relative de la vulnérabilité urbaine à Bucarest. In : *Mappemonde*, Vol 95, 23 p.

SAATY T. L., (1984) : Décider face à la complexité : Une approche analytique multicritère d'aide à la décision. Vol 7, Esf Editeur, 231 p.

Àhṣhṣ

Àhṣhṣ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súśú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

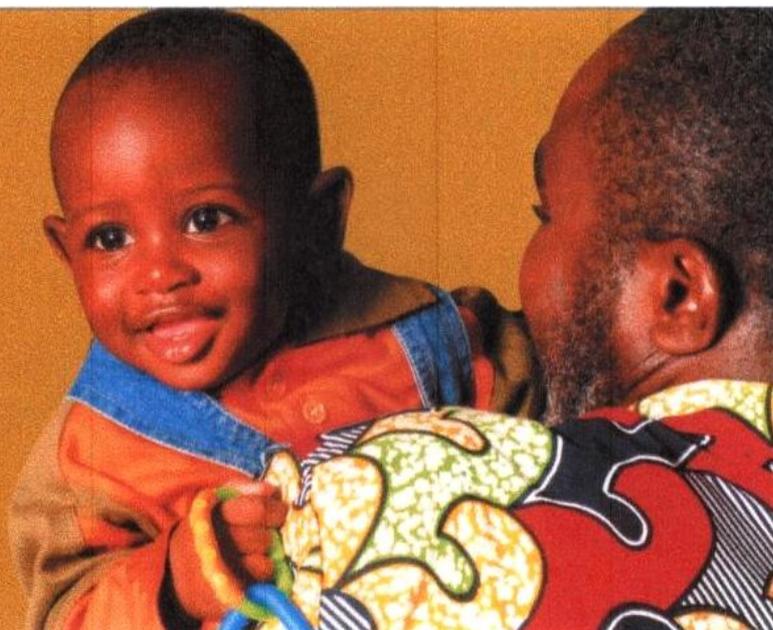
C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE



**La garantie d'un
avenir assuré**



Assurances

Transports
Dommages aux Biens
Multirisque Habitation
Multirisques Professionnelles

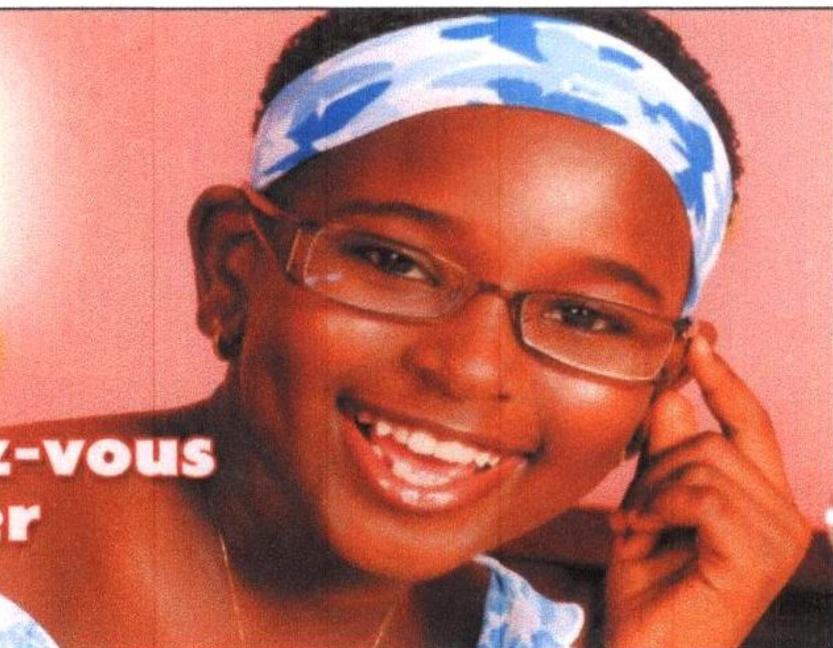
Automobile
Maladie
Accidents
Voyage
Responsabilités Civiles



Notre réseau en Afrique de l'Ouest et Centrale : Bénin - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Ghana - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Nigeria - Sénégal - Togo



**Et vous,
qu'attendez-vous
pour assurer
votre vie ?**



Produits

NSIA Retraite
NSIA Pension
NSIA Etudes
NSIA Prévoyance Décès

NSIA Vitalis
NSIA Emprunteur
NSIA Obsèques
Indemnités de Fin de Carrière



Notre Siège : Rue Brazza (Derrière la grande poste) - BP 1120 Lomé - Togo Tél.: 22 20 81 50 / 22 20 81 51 / 22 23 49 00
Fax : 22 20 81 52 / 22 20 58 88 Email: nsia.togo@groupensia.com Site web : www.groupensia.com

Nos Agences : A Lomé : Agence du Boulevard, Agence la Bretelle, A L'intérieur : Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara